

Le 3 juillet 2007

À une assemblée régulière du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu et heure habituels, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet et Lyse Gingras et messieurs Yvon-Paul Morrissette, André Drolet et Robert Pilote, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire. Monsieur Laurent Habel était absent avec motivation.

Rés. 07-251 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 4 juin 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 4-06-07

Rés. 07-252 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 18 juin 2007, tel que rédigé.
Procès-verbal du 18-06-07

Rés. 07-253 Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 12 juin 2007 de la Commission municipale des loisirs, tel que rédigé.
Procès-verbal du 12-06-07
CML

Rés. 07-254 Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accepte le procès-verbal du 11 juin 2007 de la Bibliothèque municipale, tel que rédigé.
Procès-verbal du 11-06-07
Bibliothèque

Rés. 07-255 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le paiement des dépenses du mois de juin 2007, telles qu'énumérées à l'annexe "A" du présent procès-verbal.
Comptes du mois

Rés. 07-256 Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal paie les comptes suivants relatifs au règlement #07-525 (pulvérisation et pavage) :
Comptes règl. #07-525

527- Transcontinental Médias s.e.n.c.	412,62\$
528- Le Soleil	649,29

Rés. 07-257 Attendu que des demandes de permis ont été déposées pour différents projets soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;
Permis PIIA

Attendu que ces demandes rencontrent les objectifs et les critères du règlement sur les PIIA ;

Attendu que les demandes respectent les dispositions du règlement de zonage #88-184;

Attendu que le comité consultatif d'urbanisme a soumis des recommandations favorables à ces demandes de permis;

En conséquence :

Il est proposé par madame Lyse Gingras et unanimement résolu que le conseil municipal accorde un permis de construction pour les projets suivants :

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>
154 rue du Marais	Bâtiment secondaire
170 rue du Marais	Unifamiliale isolée

<u>Adresse</u>	<u>Type de demande</u>
80 rue des Jardins 7 rue du Coteau	Bâtiment secondaire Unifamiliale isolée et bâtiment secondaire
Rés. 07-258 Demande d'autorisation enseigne sur poteau André Lachance	Attendu la demande d'autorisation de monsieur André Lachance pour l'installation d'une enseigne sur poteau annonçant sa sablière sur le lot 284-P, dans la zone RA/CB1 ; Attendu que la sablière bénéficie d'un droit acquis sur l'usage dans une zone résidentielle; Attendu que dans les zones résidentielles, les seules enseignes autorisées doivent être apposées sur le mur des bâtiments ; Attendu qu'il n'existe aucun bâtiment sur ces lots ;
	<u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Yvon Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme d'autoriser l'installation d'une enseigne sur poteau pour la sablière de monsieur André Lachance sur le lot 284-P.
Rés. 07-259 Panneau de signalisation sortie de camion	Attendu la sablière de monsieur André Lachance sur le lot 284-P ; Attendu que la sécurité routière est importante pour le comité d'urbanisme ; <u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morrissette et unanimement résolu que le conseil municipal accepte la recommandation du comité consultatif d'urbanisme de faire installer une enseigne signalétique « sortie de camion » à proximité du lot 284-P.
Rés. 07-260 Appui conseil d'établisse- ment école Caps des Neiges	Attendu que le président du conseil d'établissement de l'école Caps des Neiges, monsieur Hugues Longpré, a fait parvenir à madame Louise Boudreault, directrice adjointe à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries, une lettre où il exprime son opposition au transfert des élèves du préscolaire à Beaupré; Attendu que la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges exerce un attrait spécifique sur les jeunes familles désireuses de s'établir sur la Côte-de-Beaupré, notamment en raison de son caractère champêtre en harmonie avec la nature; Attendu que la Commission scolaire des Premières-Seigneuries doit respecter le choix des familles s'établissant sur le territoire de la municipalité et non ailleurs sur la Côte-de-Beaupré afin de profiter à part entière de la vie communautaire, ce qui inclut, entre autres, son milieu scolaire à tous les niveaux; Attendu que la municipalité s'est dotée, au fil des ans, de services familiaux spécifiques afin de répondre aux attentes des familles en mettant sur pied, entre autres, un camp d'été pour les jeunes, un camp spécifiquement destiné aux adolescents, une maison des jeunes et qui plus est, un gymnase en partenariat avec la Commission scolaire des Premières-Seigneuries; Attendu que la municipalité est en forte croissance démographique, sa population passant de 2 024 habitants en 2001 à 2 546 habitants en 2006 et que le groupe d'âge de 0 à 5 ans représente 6% de sa population actuelle, soit 150 jeunes d'âge préscolaire;

Attendu que selon les prévisions préliminaires de Statistiques Canada, la population de St-Ferréol-les-Neiges atteindra vraisemblablement 3 100 habitants à la fin de 2008, ce qui ne peut pas faire autrement que de se traduire par une forte augmentation du groupe d'âge de 0 à 5 ans, accentuant par le fait même la problématique préscolaire pour cette catégorie d'âge en créant une problématique récurrente;

Attendu que la municipalité a, lors d'une assemblée spéciale du conseil municipal tenue le 18 juin 2007, formé un comité de permanent de la famille (rés. #07-250), ce qui démontre hors de tout doute l'importance qu'elle accorde aux familles, plaçant ainsi ces dernières au cœur de ses préoccupations, voire même de son développement territorial, ce qui nécessite l'appui inconditionnel de tous ses partenaires;

Attendu que la MRC de La Côte-de-Beaupré vient tout juste de signer avec le gouvernement du Québec un nouveau Pacte rural 2007 – 2014 par résolution du conseil des maires le 7 février 2007, Pacte dont l'un des objectifs est d'assurer la qualité de vie des collectivités rurales et renforcer leur pouvoir d'attraction afin d'en faire des collectivités viables;

Attendu que les actions municipales, comme le démontrent clairement les attendus ci-dessus, vont dans la même direction que le Pacte rural et, qui plus est, iront en s'accentuant afin d'attirer de nouvelles familles;

Attendu que le transfert d'élèves du préscolaire de l'école Caps des Neiges de St-Ferréol-les-Neiges vers Beaupré va complètement à l'encontre à la fois de la politique municipale qui mise sur les familles pour se dynamiser et, encore plus, de la politique de la ruralité;

Attendu que ce transfert d'élèves apparaît comme une incongruité, une action destabilisatrice et « destructurante » pour notre communauté possédant des caractéristiques sociodémographiques qu'on se doit de respecter, ce qui se traduira par des actions, bref des pressions récurrentes pour notre collectivité et cela de la part de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;

Attendu qu'en agissant ainsi, la Commission scolaire des Premières-Seigneuries procède de façon purement empirique, mathématique, pour ne pas dire arbitraire, ce qui aura de graves répercussions sur la communauté ferréolaise tant actuelle que future qui est en pleine croissance tant au niveau démographique que domiciliaire comme en témoignent l'effervescence des nouvelles constructions depuis plusieurs années et qui est loin de stagner;

En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal :

- appuie inconditionnellement la démarche du président du conseil d'établissement de l'école Caps des Neiges de St-Ferréol-les-Neiges;
- demande d'être consulté chaque fois qu'une décision touchant la structure démographique de sa population via le transfert d'élèves, bref sur tout ce qui concerne les changements affectant la diversité de sa population;
- exige le respect des capacités d'initiatives de notre milieu rural et de ses organismes comme le conseil d'établissement; et
- souhaite travailler en harmonie avec ses partenaires du monde scolaire (conseil d'établissement et commission scolaire) et non à contre-courant.

Qu'une copie de cette résolution soit transmise à :

- monsieur Hugues Longpré, président du conseil d'établissement de l'école Caps des Neiges;
- monsieur Michel Hamel, directeur général de la Commission scolaire des Premières-Seigneuries;
- madame Jeanne-d'Arc Marcoux, présidente du conseil des commissaires;
- monsieur Rosaire Bertrand, député de Charlevoix;
- monsieur Michel Guimond, député de Montmorency – Charlevoix – Haute-Côte-Nord; et
- monsieur Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré.

Rés. 07-261
Aide financière
Fabrique

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 1 500 \$ à la Fabrique de St-Ferréol pour défrayer le coût du déneigement du stationnement de l'église à l'hiver 2006-07.

Dépôt certificat règle. #07-535

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, dépose le certificat de la procédure d'enregistrement qui s'est tenue le 18 juin 2007 sur le règlement #07-535.

Rés. 07-262
Adoption règle. #07-534

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le règlement #07-534 modifiant le règlement #88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges modifiant les dispositions particulières applicables à la zone RA/A6 (au nord de la rue du Flanc) et la délimitation de la zone RV2 (dans le secteur du Lac des Trois-Castors). Ce règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Explications et consultation règle. 07-537

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #07-537 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Cinq (5) personnes étaient présentes et deux (2) d'entre elles sont intervenues. Les questions ont porté sur la nature du projet de développement nécessitant la modification de la délimitation de la zone RA/C4, les dates prévues des soumissions pour ce développement et pour savoir si le sentier piétonnier prévu initialement dans le projet, nécessitant la création de la zone RA/AAA1, était toujours aboli.

Rés. 07-263
Adoption du second projet de règle. #07-537

Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette, appuyé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal adopte le second projet de règlement #07-537 modifiant le règlement numéro 88-184 intitulé « Règlement de zonage » de la municipalité de St-Ferréol-les-Neiges créant le secteur de zone RA/AAA-1 (au nord de la rue des Sources) et modifiant la délimitation du secteur de zone RA/C4 à même le secteur de zone PB3 (au nord de la rue des Lupins). Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit.

Explications et consultation règle. 07-538

Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, fait lecture du règlement #07-538 et donne des explications sur les conséquences de son adoption. Cinq (5) personnes étaient présentes et deux (2) d'entre elles sont intervenues. La même question concernant le sentier piétonnier, demandée lors de la consultation sur le règlement #07-537, a été reformulée. Des précisions ont été demandées à l'égard de la modification apportée concernant les largeurs de rue dans la zone RA/AAA. Une mise en garde est faite par rapport aux risques que la municipalité encourra de subir les pressions de citoyens qui voudront éventuellement lui transférer la rue. L'expérience passée démontre qu'il est parfois difficile de refuser.

Rés. 07-264
Adoption second projet

Il est proposé par monsieur Robert Pilote, appuyé par madame Monique Goulet et résolu que le conseil municipal adopte le second projet de règlement #07-538 modifiant le règlement numéro 88-185 intitulé « Règlement de lotissement » de la municipalité de St-

de règl. #07-538	Ferréol-les-Neiges ajoutant des dimensions minimales pour les lots desservis dans la zone RA/AAA. Ce second projet de règlement fait partie intégrante des présentes comme s'il y était entièrement retranscrit. Pour : Madame Monique Goulet et Messieurs Yvon-Paul Morissette, Robert Pilote et André Drolet Contre : Madame Lyse Gingras compte tenu des commentaires émis relativement aux risques que la municipalité hérite un jour d'une rue problématique.
Avis de motion	Avis de motion est par la présente donné par monsieur Yvon-Paul Morissette à l'effet qu'il présentera, à une réunion ultérieure, un règlement décrétant des travaux de raccordement d'aqueduc et de voirie sur la rue Soumande, à l'ouest de la rue du Portage-des-Mousses, et prévoyant un emprunt de 69 000 \$ pour en acquitter le coût. Une dispense de lecture est demandée.
Rés. 07-265 Invitation Pick-up	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal invite les concessionnaires automobiles suivants à soumissionner pour la fourniture d'un camion pick-up neuf 4X4 : - Cécil Bilodeau Autos ltée (Ste-Anne-de-Beaupré); - Laurier Pontiac Buick GMC Cadillac ltée (Ste-Foy); - Cartier Pontiac Buick GMC ltée (Val-Bélair); - Germain Automobile inc. (St-Marc-des-Carrières);
Rés. 07-266 Extermina- tion poissons rouges	Attendu que le Lac du Faubourg a été ensemencé avec des poissons rouges; Attendu que la présence de ces poissons n'est pas souhaitable et qu'ils risquent de se répandre au point de menacer les espèces indigènes des cours d'eau en aval du Lac du Faubourg; <u>En conséquence :</u> Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que le conseil municipal retienne les services des Consultants Multi Faune inc. pour qu'ils procèdent à l'élimination des poissons rouges dans le Lac du Faubourg, pour un montant maximum de 2 500 \$. Ils sont également mandatés pour demander le certificat d'autorisation requis auprès du ministère du Développement durable et de l'Environnement pour le produit utilisé, soit la rotenone. De plus, une vérification devra être faite en amont du lac pour s'assurer que les poissons ne proviennent pas d'un bassin aménagé sur une propriété privée.
Rés. 07-267 Plans rue Soumande	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal mandate Génivar Groupe Conseil à procéder à la confection des plans de raccordement d'aqueduc et de voirie sur la rue Soumande, à l'ouest de la rue du Portage-des-Mousses.
Rés. 07-268 Lignage terrain de badminton	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal demande à la Commission scolaire des Premières-Seigneuries de faire ligner un troisième terrain de badminton simple au gymnase de l'école Caps des Neiges de St-Ferréol-les-Neiges. La municipalité assumera tous les coûts, soit un montant approximatif de 2 000 \$.
Rés. 07-269 Lumière de rue	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal fasse installer une lumière de rue à l'intersection des rues des Libellules et des Grillons.
Rés. 07-270 Entente Croix-Rouge	Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal renouvelle l'entente <i>Services aux sinistrés</i> avec la Croix-Rouge canadienne. Le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, sont autorisés à signer ladite entente.

Rés. 07-271 Congrès FQM	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal inscrive madame Lyse Gingras, conseillère, au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se tiendra du 27 au 29 septembre 2007 à Québec, en remplacement de monsieur Yvon-Paul Morissette. La municipalité remboursera ses frais de déplacement suivant le règlement #06-495. De plus, la municipalité louera une chambre d'hôtel au maire, monsieur Germain Tremblay, pour la durée du congrès.
Rés. 07-272 Maire suppléant	Il est proposé par monsieur Yvon-Paul Morissette et unanimement résolu que le conseil municipal nomme monsieur Robert Pilote pour agir à titre de maire suppléant pour la période du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2007.
Rés. 07-273 Entente cession rue Soumande	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal autorise le maire, monsieur Germain Tremblay, et le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin, à signer « l'Entente concernant les services publics du développement de la rue Soumande ».
Rés. 07-274 Demande d'autorisation CPTAQ lots 334-2 et 335- 2	<p>Attendu que le bâtiment municipal situé sur la rue des Lupins sert pour les services incendie et des travaux publics;</p> <p>Attendu que le bâtiment n'est plus suffisant pour accueillir tous les véhicules et les équipements que la municipalité possède;</p> <p>Attendu que pour répondre aux besoins en matière de protection contre l'incendie, la municipalité risque de devoir faire l'acquisition d'un camion citerne et cela, afin de rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques;</p> <p>Attendu que l'espace autour du garage est trop restreint et mal situé pour servir d'aire d'entreposage aux travaux publics;</p> <p>Attendu que cet espace d'entreposage avoisine un projet de développement en cours et constitue une hypothèque pour ce développement;</p> <p>Attendu que la municipalité possède un vaste terrain disponible à l'est du village qui répondrait parfaitement aux besoins pour les travaux publics;</p> <p>Attendu que la municipalité souhaiterait y ériger un garage municipal;</p> <p>Attendu que la municipalité ne possède pas de terrains mieux situés ailleurs, à l'extérieur de la zone agricole désignée, où elle pourrait transférer ses installations des travaux publics;</p>
<p><u>En conséquence :</u></p> <p>Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que le conseil municipal demande l'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole d'utiliser à d'autres fins que l'agriculture les lots 334-2 et 335-2 pour y construire un garage municipal et servir à des fins d'entreposage.</p>	
Rés. 07-275 Rencontre SQ	Il est proposé par monsieur André Drolet et unanimement résolu que le conseil municipal accorde une aide financière de 200 \$ pour l'organisation de la rencontre qui se tiendra sur le site Les Sept-Chutes entre les représentants de la Sûreté du Québec et les élus et directeurs généraux des municipalités de la Côte-de-Beaupré.

Levée de l'assemblée à 20 heures 45.

Germain Tremblay, maire

François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.